

LES COURSES À DOMICILE

Ce service d'aide et d'accompagnement à domicile est proposé gratuitement par la municipalité aux Sémalennois qui en font la demande et est à compter du 1 janvier 2023 soumis à certaines règles.

OBJECTIF :

Favoriser et/ou maintenir l'autonomie des personnes, leur permettre de continuer à vivre chez elles en toute circonstance

CONDITIONS :

- Personnes sans **moyen de transport**
- **Personnes ayant subi une intervention, immobilisée à domicile**
- Personnes qui ne sont plus en mesure de se déplacer, de façon provisoire ou définitive.
- **Personnes seniors**
- **Personnes vulnérables**
- **Personnes en situation d'handicap**
- ***Ne pas avoir de membre de la famille sur la commune ou commune voisine.***

PRODUITS CONCERNÉS :

- Courses d'appoint
- Produits de première nécessité
- Produits pharmaceutiques

COMMENT :

Les demandes sont adressées **au secrétariat de la Mairie**, puis transmises à **l'Adjoint au Maire en charge de la commission CCAS** qui évaluera la situation.

Après accord de celui-ci, un agent communal contactera directement le bénéficiaire pour établir un planning.

IMPORTANT :

En cas de crise sanitaire majeure et en fonction du protocole sanitaire en vigueur, ces règles peuvent être amenées à changer pour les personnes les plus vulnérables.

A noter que l'épicerie : « Le comptoir épicier » ainsi que la pharmacie, font des livraisons à domicile

Pour tout renseignement merci de contacter le secrétariat de la mairie au 05 63 71 74 43